

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES** **DU MAIRE**

**AT2024/0043**

Le maire de la commune de TALLENDE (Puy de Dôme)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, 2213-1, 2213-2,

Vu le code de la route,

**En raison de travaux de branchement eau pour la SCI Tallagnat, 14 place de l'Église par l'entreprise SUEZ – 988, chemin Pierre Drevet - Rillieux La Pape (69) – à compter du 23 septembre 2024 pour une durée de 31 jours.**

## **Article 1**

La circulation et le stationnement seront interdits, au droit de chantier, 2 jours entre le 23 septembre et le 22 octobre 2024.

## **Article 2**

Le passage piéton sera également interdit dans la partie concernée.

## **Article 3**

La pré-signalisation et la signalisation nécessaires pour permettre l'application de la présente décision seront mise en place par l'entreprise.

## **Article 4**

L'intervenant sera entièrement responsable sauf recours contre qui de droit, de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait de l'exécution des travaux qu'il y ait ou non de sa part négligences, imprévoyance et toute autre faute commise.

## **Article 5**

Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie.

Fait à Tallende, le 28 août 2024

L'adjoint au Maire  
Patrick MARCHAT

